



Conseil

d'administration



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
NOUVELLE-AQUITAINE
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Association Régionale Fédérations de Pêche
et de Protection du Milieu Aquatique
de Nouvelle-Aquitaine



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Procès-verbal
5 novembre 2025

Périgueux

État des présences

Nom	Structure
Mathieu Labrousse	Président FD16
Yves Morinet	Trésorier FD16
Gilles Brichet	Président FD17
Fabrice Pigeau	Vice-Président FD17
S. Versanne-Janodet	Président FD19
Stéphane Hadjoudj	Secrétaire-adjoint FD19
Roger Virlojeux	Secrétaire FD23
Jean-Michel Ravailhe	Président FD24
Alain Daly	Trésorier FD24
Daniel Bourdie	Président FD33
André Lesage	Président FD40
Michel Vincent	Vice-Président FD40
Jean-Louis Molinié	Président FD47
Alain Lartigue	Vice-Président FD47
François Chenel	Président FD64
Alain Barrabes	Vice-Président FD64
Jean-Michel Grignon	Président FD79
Patrice Guitard	Trésorier FD79
Christian Delavault	Secrétaire FD86
Julien Buisson	Vice-Président FD87

Excusés

Christian Perrier	Président FD23
François Chenel	Président 64
Francis Bailly	Président FD86
Jean-Christophe Boireau	Président FD87

Invités

Francis Touron	Vérificateur aux comptes
Alix Gilles-Bon	Coordinateur régional ARP-NA

Ouverture du conseil d'administration à 17H30

M. Jean-Louis Molinié procède à l'appel des fédérations. Toutes les FDAAPPMA sont représentées.

Le Président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur participation. Une formation proposée par les avocats Me Jusot et Hourse s'est déroulée dans la journée.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du P.V. du C.A du 28 janvier 2025 et date du prochain CA
2. Point FNPF : cartes de pêche, relais d'informations, dossiers d'actualité
3. Point Région : subventions 2022, 2023, 2024, 2025 et perspectives. Rencontres régionales
4. Point financier : point comptable 2025 et budget prévisionnel 2026
5. Cotisations 2026
6. Séminaire AR/UB/FNPF du 23 septembre 2025
7. Logiciel garderie : déploiement régional
8. JFT : tarification, retour d'expériences sur les manches départementales. Dates et lieux des finales régionales 2026
9. Mécénat

1. Approbation du compte-rendu du CA du 28 novembre 2024

Le Président M. Mathieu Labrousse soumet le procès-verbal du conseil d'administration du 28 janvier 2025 à approbation. Celui-ci est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARP-NA, dans « l'espace statutaire ». Aucune remarque n'est formulée. Le mot de passe pour accéder à cet espace de téléchargement est à nouveau transmis aux administrateurs (arpna12AR).

Délibération :

Le procès-verbal du conseil d'administration 28 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Point FNPF : cartes de pêche, relais d'informations, dossiers d'actualité

MM. Ravailhe, Labrousse, Bricchet et Bourdie se proposent de rapporter les derniers dossiers d'actualité concernant la FNPF en commençant par établir un bilan du placement des cartes de

pêche avec une augmentation à + 2,51% à l'échelle régionale contre + 2,25 % à l'échelle nationale par rapport à 2024, à mettre en perspective avec 2023 toutefois, qui représenterait une baisse de 1,71% par rapport à cette année plus représentative. A titre d'exemple, nous constatons une hausse de 0,83% sur les cartes personnes majeures au niveau national. Un tableau est distribué dans le document de travail permettant de comparer les placements de chaque carte par rapport à 2024.

M. Jean-Michel Ravailhe réalise un point d'étape sur l'avancement des travaux du Groupe de Travail (GT) AAPPPMA.

M. Daniel Bourdie propose quant à lui un tour de table concernant le dossier grand cormoran et déplore des avancées lentes. Des débats interviennent quant au manque d'efficacité concernant ce sujet résultant d'une impossibilité pour les FD de réguler cet oiseau prédateur. A ce jour, DDT(M) et FD sont en attente d'une circulaire de la part du ministère. Les espoirs de voir ce dossier se conclure par une victoire s'amenuisent de jour en jour et il est suggéré aux représentants des FDAAPPMA de ne pas communiquer en faveur d'une issue favorable auprès de leurs adhérents.

Par ailleurs, la publication d'un guide sur l'évaluation du préjudice écologique est annoncée. Celui-ci semble être très pratique et utile pour la gestion juridique des dossiers de pollution pour lesquels les FDAAPPMA se constituent parties civiles.

Un point d'étape est réalisé quant au silure avec notamment quelques éléments émanant du ministère de la transition écologique. La ministre de la transition écologique a précisé que le classement du silure comme espèce susceptible de causer des déséquilibres biologiques, en application de l'article L. 432-10 du Code de l'environnement, et comme espèce exotique envahissante, en application de l'article L. 411-5 du même Code, permettrait d'interdire le "no-kill", c'est-à-dire la remise à l'eau des silures pêchés, pratique contribuant au maintien et à la propagation du silure comme l'a rappelé le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) dans un avis du 16 octobre 2024. Les réflexions autour de ce double classement doivent se poursuivre avec les acteurs concernés, et notamment avec la Fédération nationale de la

pêche et de la protection du milieu aquatique. Il a été énoncé que « *L'impact du silure sur les poissons migrateurs amphihalins est désormais incontestable au vu des études scientifiques* ». De plus, M. Daniel Bourdie rapporte qu'une enquête a été menée pour mettre à jour le poids socio-économique de la pêche de loisir en France et que près de 17 000 réponses ont été comptabilisées. Ce dossier semble avancer efficacement.

Il est annoncé également que la FNPF ne participera pas cette année au Festival de la Pêche de Nantes. Cette information mène à discuter du Grand Pavois et de la Foire de Bordeaux.

Enfin, il est annoncé que l'ARP-NA organisera et accueillera le séminaire inter-AR/UB en mars 2026. Cette annonce relance la question des financements des structures infranationales en rappelant la nécessité de doter les AR avec davantage de moyens.

Délibération :

Le conseil d'administration vote à l'unanimité la participation de l'ARP-NA au Salon de l'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine lors de la Foire internationale de Bordeaux pour 2026.

3. Point Région : subventions 2022, 2023, 2024, 2025 et perspectives. Rencontres régionales

M. Mathieu Labrousse relate les différentes actualités liées au budget régional et annonce une diminution probable du budget de la Région en 2026, à l'image de celle connue en 2025. Cette diminution a conduit à certains arbitrages budgétaires, impactant la convention Pêche Nouvelle-Aquitaine d'environ 20%. Les FDAAPPMA recevront les notifications de subvention pour l'année budgétaire 2025 avant la fin de l'année. Des retards importants de paiement sont constatés de manière généralisée, tant par les associations que les entreprises privées.

La Région ne décaisse pas à son rythme habituel. Nous veillerons toutefois à relancer régulièrement les services de la Région pour ne pas subir trop de retard dans les versements. Un point est affiché dans le document de travail remis aux participants et ci-dessous, indiquant l'état d'avancement des subventions, année après année.

03 **Point Région**

- ✓ 2022 Axes A, B et C soldés
- ✓ 2023 Axe A : en cours de solde, attente de paiement de la Région
Axe B : en cours de solde, attente de paiement de la Région
Axe C : soldé
- ✓ 2024 Axe A : avances perçues, actions à mener jusqu'au 31/12/2025
Axe B : avances perçues, actions à mener jusqu'au 31/12/2025
Axe C : soldé
- ✓ 2025 Passage en commission permanente le 7 juillet 2025
Axes A, B et C : votés
- ✓ Conventions non reçues à ce jour, aucun versement effectué, en attente de signature à la Région
Les notifications d'attribution seront transmises aussitôt les conventions reçues
arbitrage politique (baisse de subvention de 20%)
- ✓ 2026 : Des baisses à prévoir (baisse de 200M€ du budget de la Région en 2025 et 2026 ?)

2025 convention régionale pêche votée et le 17 mars 2025 (pour 3 ans)



4. Point financier : point comptable 2025 et budget prévisionnel 2026 et 5. Cotisations 2026

M. Alain Daly présente un état comptable proposé par le cabinet Amétis au 31 octobre 2025. Il expose que la trésorerie est toujours tendue en raison des retards de versement des subventions régionales et de la FNPF mais que toutes les dépenses sont conformes au budget prévisionnel 2025.

Le budget prévisionnel pour 2026 est affiché et discuté avec comme proposition de renforcer l'équipe salariale si les finances le permettent au regard des missions qui se multiplient d'année en année.

Il attire l'attention des membres du conseil d'administration sur le fait que dès 2026, l'ARP-NA ne subventionnera plus l'abonnement au WEBPDPG en raison du fait que le contrat avec le

prestataire Nanogis couvrait la période 2021-2025. Cela représentera une économie d'environ 15 000 € par an pour l'ARP-NA. Il est également décidé de ne pas reconduire le contrat (10 000 € / an) avec le prestataire Bziiit pour la communication, qui pourrait être internalisée dans l'hypothèse où un deuxième poste serait ouvert à l'ARP-NA.

La question est finalement posée de l'augmentation des cotisations des FDAAPPMA à l'ARP-NA afin de couvrir les charges liées à l'embauche potentielle d'un salarié supplémentaire.

Il est décidé à l'unanimité de passer les cotisations des FDAAPPMA de 1% à 1,5% des CPMA placées, ce qui conduira à une augmentation des recettes d'environ 21 500 €.

L'augmentation de la cotisation équivaut à un demi équivalent temps plein.

Délibération :

Le conseil d'administration vote à l'unanimité le budget prévisionnel 2026 emportant augmentation des cotisations de 1 à 1,5% des CPMA.

6. Séminaire AR/UB/FNPF du 23 septembre 2025

Le sujet a été abordé lors du point FNPF en début de séance et la question de la restructuration en fédération régionale semble toujours d'actualité. La FNPF a demandé que nous propositions des fiches actions pour les subventions. La question du rapprochement entre les AR et UB qui partagent le même périmètre semble désormais entendue. Les débats se poursuivront lors du séminaire à la FNPF le 16 décembre prochain.

7. Logiciel garderie : déploiement régional

Il est annoncé que le devis a été signé pour les 9 FDAAPPMA (16, 17, 19, 24, 33, 40, 47, 64, 79) et que le logiciel est en cours de déploiement. Il sera mis à disposition des FDAAPPMA dès le

début de l'année 2026. Cela représente un abonnement mensuel TTC de 60€ par FDAAPPMA. Des frais de mise en place seront facturés par le prestataire à hauteur de 900€ par FDAAPPMA. Il est à noter que cette solution n'est pas soumise à engagement.

8. Organisation des finales régionales du Junior Fishing Tour

Le dispositif déployé par la FNPF du Junior Fishing Tour est à nouveau présenté et les différents administrateurs font état des retours très positifs liés à l'organisation des manches départementales. Les FDAAPPMA ont réalisé de très belles publications pour valoriser ces manches départementales que ce soit pour les manches coup ou carnassiers.

La question de l'organisation des finales régionales est posée. Un appel aux candidatures est lancé afin de trouver un lieu et une date qui conviendraient (idéalement un samedi car le choix du mercredi avait posé un certain nombre de problèmes).

Le conseil d'administration débattera de cette question en janvier lors de sa prochaine réunion.

9. Mécénat

Un point est réalisé quant au mécénat. Il apparaît, grâce à un rescrit fiscal obtenu par la FDAAPPMA de la Charente que les FDAAPPMA entraient dans le champs d'application des articles 200 et 238 bis du code général des impôts ce qui leur permet de recevoir des dons de particuliers et d'entreprises, tout en émettant des reçus fiscaux ouvrant droit à réduction d'impôts.

Enfin, des échanges avec le pôle RSE de la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique permettent de penser que plusieurs actions bénéficieraient de mécénat en 2026.

Prochain conseil d'administration

Le rendez-vous est pris pour le prochain conseil d'administration le 20 janvier à Périgueux.

Clôture du conseil d'administration à 18h30.

En cours de relecture - non abouti